



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

autistes

Question écrite n° 61508

Texte de la question

M. François d'Aubert attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur le manque de moyens dont pâtissent les établissements spécialisés prenant en charge les personnes autistes. Le syndicat national représentatif des parents d'enfants inadaptés déplore, au sein de ces établissements, le manque de moyens, de places et de spécialistes qualifiés capables de prendre en charge ce handicap. Les structures d'accueil temporaires pour les familles en détresse sont inexistantes. Un rapport public de l'action sociale a même réalisé un triste constat : de nombreux autistes ne seraient pas en mesure de trouver une solution adaptée à leurs besoins au sein de l'offre médicale, aussi bien en termes de soins ambulatoires que d'aide à domicile. Il lui demande quelles mesures elle entend prendre afin de développer les solutions médicalisées adaptées en direction de l'autisme, et si elle entend dégager des moyens budgétaires supplémentaires pour développer les structures d'accueil existantes.

Données clés

Auteur : [M. François d'Aubert](#)

Circonscription : Mayenne (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61508

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mai 2001, page 3054